

## EDUCATION

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p><b>Accompagnement éducatif</b></p> <p>Accompagnement éducatif sera organisé dès la rentrée prochaine dans les 3 970 écoles primaires de l'éducation prioritaire, comme c'est déjà le cas cette année pour les collèges</p> <p>Accueil de deux heures après les cours, quatre jours par semaine. Aide aux devoirs, activité culturelle, artistique ou sportive. Injection d'heures supplémentaires.</p>	<p>- <i>"Accompagnement après la classe : s'appuyer sur ce que font déjà les collectivités"</i>, 19/07/2007.</p> <p>- <i>Enseignement primaire : les communes souhaiteraient être consultées</i>, 21 décembre 2007.</p> <p>- <i>Accompagnement éducatif : un démarrage trop rapide ?</i>, 28 mars 2008.</p> <p>- <i>Education et périscolaire : les maires craignent un transfert de charges supplémentaires"</i>, 16 avril 2008</p> <p>- <i>Les réformes annoncées auront un impact sur l'organisation des transports scolaires</i>, 1<sup>er</sup> mai 2008.</p> <p>- <i>Education artistique : la circulaire préconise la concertation avec les collectivités</i>, 14 mai 2008</p> <p>- <i>Deux circulaires précisent la mise en place de l'accompagnement éducatif à la rentrée 2008</i>, 5 juin 2008.</p> <p>- <i>Accompagnement éducatif : 20 millions d'euros pour le volet sport à la rentrée 2008</i>, 2 juillet 2008</p> <p>- <i>Accompagnement éducatif : "de grosses difficultés sur le terrain" selon l'ADF</i>, 10 juillet 2008.</p>
<p><b>Banques de stage</b></p> <p>Création d'une banque de stage dans chaque académie. Public prioritaire : élèves de troisième, de la voie professionnelle et étudiants en STS. Rappel : l'académie d'Aix-Marseille a créé une banque de stage pour les élèves du CAP au BTS. Cette expérimentation sera étendue à tous les rectorats pour la rentrée de 2009.</p> <p>Les recteurs recensent les outils existants pour faire connaître les possibilités d'accueil offertes par les entreprises, les administrations, les professions libérales ou les associations. Ils rechercheront également les synergies possibles avec les dispositifs déjà en place, notamment « mobilisation-stage » du MEDEF.</p>	<p>- <i>Plan Banlieue : création de trente lycées sites d'excellence, destruction de vingt collèges</i>, 14 février 2008</p>
<p><b>Décrochage scolaire / absentéisme</b></p> <p>Cf. programmes IM.</p>	
<p><b>Dispositifs 2<sup>ème</sup> chance</b></p> <p>Rappel : - Ecoles de la deuxième chance (E2C), EPIDE (Établissement public d'insertion de la Défense), Cadets de la République - à destination de jeunes volontaires de 18 à 21 ans sans qualification ni emploi</p> <p>Multiplier ces dispositifs sur 100 quartiers prioritaires. Créer de nouvelles places dans les E2C et les centres « Défense 2e chance ».</p> <p>Impliquer les entreprises en ouvrant plus largement le bénéfice de la taxe d'apprentissage pour leur financement</p> <p>Mieux coordonner les programmes.</p> <p>Créer 12 000 places dans les écoles de la 2e chance d'ici à 2010, avec une E2C par région comportant au moins un site par département.</p> <p>Expérimenter, dès 2008, l'accueil des 16-18 ans dans 5 écoles de la 2e chance (Champagne-Ardenne, Lorraine, Mulhouse, Tours et Châtellerauld). Après évaluation, cette expérimentation pourra être étendue</p>	<p>- <i>Les écoles de la deuxième chance peuvent désormais percevoir la taxe d'apprentissage</i>, 17 décembre 2007</p> <p>- <i>Zones franches urbaines : la "bonne fée sur le berceau du maire"</i>, 12 février 2008</p>

<p>à l'ensemble des E2C.  Programmer le repositionnement des centres de Défense 2e chance en privilégiant les zones urbaines et les quartiers fragiles. A terme, 3 000 jeunes volontaires par an, notamment ceux des quartiers ou ceux orientés par les professionnels de l'insertion.</p>	
<p><b>CPGE</b></p>	
<p>Cf. Programmes IM.</p>	
<p><b>Internats d'excellence</b></p> <p>Rappel : aujourd'hui, seuls 680 écoliers et collégiens en difficulté sont accueillis dans les 28 internats labellisés au titre du programme de réussite éducative du plan de cohésion sociale. Si en lycée le nombre de places offertes permet globalement de répondre à la demande, la situation est très contrastée au collège. Taux global d'occupation de 57,6% en province alors que les zones à forte densité urbaine ne sont pas ou très peu équipées.</p> <p>D'ici fin 2008, 700 places seront offertes. 4 000 places labellisées « internat pour réussir » d'ici cinq ans (dont 2 500 d'ici trois ans), soit un minimum de 10 places par département bénéficiant d'un accompagnement éducatif renforcé. Relancer l'internat scolaire de droit commun pour y réserver des places aux élèves des zones urbaines sensibles. Créer un label « internat d'excellence » garanti par un cahier des charges. Labelliser des places au sein d'internats publics et privés existants et en créer dans des collèges en reconstruction (projets ANRU). Favoriser la mixité sociale dans les internats en accueillant les enfants et les adolescents des quartiers avec les autres. Rééquilibrer l'offre d'internat pour les grandes villes, notamment à proximité des zones urbaines sensibles. Garantir une bonne couverture du territoire en répartissant l'offre de manière équilibrée à l'échelle des départements et des régions.</p>	
<p><b>Sites d'excellence</b></p> <p>A la rentrée 2008, créer 30 sites d'excellence dans les quartiers prioritaires. Au moins six lycées professionnels qui pourront obtenir le label « lycée des métiers ». Les 30 sites situés en quartier ANRU, ou à proximité de ces quartiers, ont été identifiés par le ministère de l'Education nationale en mars 2008. Développer des activités éducatives et des partenariats de haut niveau : une section internationale proposant des stages de langues vivantes durant le mois d'août ; une filière d'excellence artistique et culturelle autour de classes à horaires aménagés ; un lycée des métiers sera mis en place à partir des lycées professionnels existants.</p> <p>Mettre en place une équipe de soutien dans chaque établissement. Désignée par le recteur, elle comprendra deux inspecteurs pédagogiques régionaux, un inspecteur de l'Education nationale et un conseiller pédagogique.</p> <p>Développer des conventions entre les Rectorats et les sites d'excellence retenus.</p> <p>La liste des 30 sites d'excellence : <a href="http://www.espoir-banlieues.fr/article.php3?id_article=120">http://www.espoir-banlieues.fr/article.php3?id_article=120</a></p>	<p>- <i>Plan Banlieue : création de trente lycées sites d'excellence, destruction de vingt collèges, 14 février 2008.</i></p>
<p><b>Collèges dégradés</b></p>	<p>- <i>Plan Banlieue : création de trente lycées sites</i></p>

<p>Démolition-reconstruction de 30 collèges les plus dégradés. A la fin de l'année 2008-2009, la destruction et la reconstruction des collèges identifiés seront intégrés dans le programme national de rénovation urbaine.</p>	<p><i>d'excellence, destruction de vingt collèges", 14 février 2008.</i></p>
<p><b>Busing</b></p> <p>Dans les communes volontaires, dès la rentrée scolaire 2008, expérimenter le « busing » en CM1 et CM2 pendant trois ans dans 50 quartiers prioritaires en rénovation urbaine (classés en Réseaux ambition-réussite).</p> <p>Lancer un appel à projet national aux maires des communes prioritaires. La sélection des sites s'effectuera sur la base d'indicateurs (ONZUS) pour favoriser les écoles qui concentrent les plus grandes difficultés sociales et scolaires.</p> <p>Offrir une aide spécifique pour le déplacement et la restauration des élèves. Cette aide financière ne se substitue pas aux fonds sociaux de droit commun mais sera prise en charge sur les crédits de la politique de la ville (ACSé)</p> <p>Les enfants bénéficiant d'un accompagnement personnalisé dans leur école d'origine continueront à être suivi par l'équipe pluridisciplinaire du PRE même si la nouvelle école ne relève pas de son aire d'intervention.</p> <p>L'expérimentation est évaluée par l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN ou IGAENR) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).</p>	<p><i>- Le busing sera expérimenté dans 50 écoles dès la rentrée prochaine, 29 mai 2008.</i></p>

## EMPLOI

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p><b>Soutenir la création de 20 000 nouvelles entreprises dans les quartiers</b></p> <p>Convention « Agir pour l'Emploi » signée le 18 mars 2008 entre l'Etat et la CDC. Etendue le 1er janvier 2009 à l'ensemble du territoire. Au cours des trois premières années, ce dispositif concernera 20 000 créateurs issus des quartiers sensibles accompagnés.</p> <p>Guichet unique pour l'ensemble des dispositifs d'aide sur un territoire. Un opérateur professionnel garantira un parcours complet d'accompagnement.</p> <p>Mise en place de prêts d'honneur spécifiques de la CDC, et couplage systématique avec un prêt bancaire assorti d'une garantie publique. Prêts garantis par le Fonds de Cohésion sociale.</p> <p>Renforcer l'accompagnement technique des créateurs</p>	<p>- <i>Bercy et la CDC s'engagent à soutenir 40.000 créations d'entreprises par an</i>, 18 mars 2008.</p>
<p><b>Valoriser les emplois publics</b></p> <p>Un projet de loi destiné à favoriser la mobilité est en cours d'adoption au Parlement.</p> <p>Parmi les mesures de ce projet de loi, versement d'une indemnité de mobilité temporaire, quand exercice réel d'une mobilité et difficulté particulière de recrutement.</p> <p>Centrer le bénéfice des PACTE sur les jeunes issus des banlieues.</p>	<p>- <i>Mobilité des fonctionnaires : le projet de loi adopté en Conseil des ministres</i>, 9 avril 2008</p> <p>- <i>Territoriaux : de nouvelles réformes dès cet automne</i>, 16 juillet 2008</p>
<p><b>Engagement des entreprises pour les quartiers</b></p> <p>15 mai 2008 : Engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers, promouvoir le recrutement des jeunes de moins de 26 ans domiciliés en ZUS ou en zone couverte par un CUCS. Cet engagement a vocation à être étendu à l'ensemble des entreprises volontaires. Engagements des entreprises signataires pour 2008-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70 741 emplois (objectif 2008 : 10 900)</li> <li>- 9 007 contrats de travail en alternance (objectif 2008 : 1805)</li> <li>- 36 051 stages (objectif 2008 : 8 900)</li> </ul> <p>Mobilisation du service public de l'emploi, que les entreprises sollicitent. L'ANPE désigne un correspondant national pour chaque entreprise.</p> <p>Permettre aux entreprises de vérifier la localisation géographique des candidats. Mise à disposition par DIV des bases de données identifiant les adresses en ZUS (base existante, dont dispose déjà l'ANPE) ou en zone couverte par un CUCS (base en cours d'élaboration, disponible fin juin 2008).</p>	<p>- <i>Plan Banlieue : 38 entreprises s'engagent, le contrat d'autonomie se précise</i>, 18 février 2008</p> <p>- <i>Seize entreprises supplémentaires s'engagent pour l'emploi des jeunes des quartiers défavorisés</i>, 16 mai 2008</p>
<p><b>Contrats d'autonomie</b></p> <p>Expérimenter un parcours d'autonomie contractualisé entre le jeune et un organisme de placement, public ou privé, rémunéré au résultat. Ce dernier propose aux jeunes des quartiers un accompagnement individualisé, six mois avant et six mois après la signature du contrat de travail.</p> <p>Parcours proposé durant les trois premières années à 45 000 jeunes dans les quartiers prioritaires, dans 35 départements expérimentaux.</p> <p>Les opérateurs évaluent les besoins des entreprises du</p>	<p>- <i>Fadela Amara décline les trois axes pour le plan en faveur des jeunes des quartiers</i>, 7 septembre 2007</p> <p>- <i>Plan Banlieue : 38 entreprises s'engagent, le contrat d'autonomie se précise</i>, 18 février 2008</p> <p>- <i>Lancement expérimental des contrats d'autonomie dans 35 départements</i>, 22 avril 2008</p> <p>- <i>"Les missions locales s'inquiètent d'une "privatisation de l'accompagnement des jeunes"</i>, 23 avril 2008</p> <p>- <i>La fédération des Urof dénonce une</i></p>

bassin d'emploi et fixent le volume de jeunes qu'elles s'engagent à embaucher. Accompagnement et placement des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés en zone couverte par un Cucs souhaitant accéder à l'emploi.	<i>"marchandisation" du contrat d'autonomie, 29 avril 2008</i> - <i>Des nuages dans le ciel des missions locales, 22 mai 2008</i> - <i>Le Conseil économique et social se penche à nouveau sur l'emploi des jeunes des quartiers populaires", 7 juillet 2008</i> - <i>Les premiers contrats d'autonomie signés à Mantes-la-Jolie, 10 juillet 2008</i>
Engagement sur des objectifs chiffrés. Ils repèrent et accueillent les jeunes concernés dans des locaux équipés. Ils proposent des actions de formation et de coaching. En échange d'une bourse optionnelle de 300 € mensuels, le jeune s'engage à suivre ces formations.	
<b>Jeunes de la diversité et fonction publique</b>	
Centrer le bénéfice des PACTE sur les jeunes issus des banlieues.	- <i>Des propositions pour dépoussiérer les concours, 19 février 2008</i>
Révision du contenu de tous les concours de l'Etat pour en diminuer l'académisme et les rendre socialement moins discriminant, sur la base des conclusions du rapport Desforges.	- <i>"Une allocation va aider les jeunes défavorisés à préparer les concours de la fonction publique", 20 mai 2007</i> - <i>Le Conseil économique et social se penche à nouveau sur l'emploi des jeunes des quartiers populaires, 7 juillet 2008</i>
Aider les jeunes des banlieues à se préparer aux concours de la fonction publique. Augmenter progressivement le nombre d'allocations (2000 par année universitaire par exemple) et les centrer sur les publics défavorisés des banlieues.	
Mise en place d'une préparation spécifique au concours de l'ENA et des IRA.	
Communication et information dans les collèges et lycées des ZEP pour détecter les candidats potentiels et les accompagner jusqu'au concours.	
Une charte de la diversité dans la fonction publique est en cours d'élaboration entre la DGAFP et la HALDE.	
<b>Garde d'enfants, services à la personne</b>	
Soutenir à titre expérimental des projets centrés sur la garde d'enfants (à domicile, à horaires décalés, ...)	- <i>Le coup de pouce sur les modes de garde individuels pourrait bénéficier aux collectivités, 18 avril 2008</i>
Cofinancer des projets portés par une collectivité locale et associant les différents opérateurs présents localement, permettant aux familles de faire appel à des professionnels.	- <i>Les collectivités appelées à la rescousse pour pérenniser les modes de garde à horaires décalés, 14 avril 2008.</i>
Former les personnes habitant la zone géographique identifiée qui sont à la recherche d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux.	
Informers les familles sur les mesures financières et fiscales existantes et nouvelles	

## GOUVERNANCE

Nouvelle gouvernance au 1er janvier 2009.

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p><b>CIV</b> Faire du CIV une instance de décision et de la DIV, son secrétariat général.</p>	<p>- <i>"Le CIV devrait avoir lieu le 16 juin"</i>, 20 mai 2008 - <i>Plan Espoir Banlieues : "Tout le monde s'engage !"</i>, 20 juin 2008.</p>
<p><b>ACSé</b> Faire de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances l'unique opérateur de gestion des crédits du volet humain de la politique de la ville. Placer les services régionaux de l'Agence sous l'autorité des préfets de région.</p>	
<p><b>Délégués de l'Etat</b> Créer des postes de délégués des préfets à plein temps dans 350 quartiers prioritaires, par redéploiement ou postes de contractuels. Doter ces délégués des préfets d'un rôle de coordination, d'alerte et de proposition pour une action renforcée des services de l'Etat.</p> <p>Missions : animer au quotidien l'ensemble de la politique de la ville de l'État, coordonner pour l'État le suivi et la programmation annuelle des CUCS, mettre en place tout système de suivi, d'évaluation ou de veille sociale sur le quartier, être l'interlocuteur de l'ensemble des acteurs présents.</p> <p>Valorisation des carrières pour les agents concernés. Possibilité de percevoir l'allocation temporaire de mobilité, sous condition de maintien sur le poste pendant au moins trois ans.</p>	<p>- <i>"Il est nécessaire de réactiver le réseau des délégués de l'Etat"</i>, 12 juin 2007</p>

## HABITAT / CADRE DE VIE

### Améliorer la Gestion urbaine de proximité

- Manque d'éléments pour vérifier que l'exonération de TFPB en ZUS dont peuvent bénéficier les propriétaires de logements sociaux en contrepartie de l'amélioration des services correspond à une amélioration réelle. Le coût budgétaire de cette mesure s'élevait à 190 M€ en 2005.

- 1/3 seulement des conventions de rénovation urbaine donnent lieu à une convention de GUP, qui doit articuler les rôles des villes et des bailleurs et de limiter les nuisances liées aux travaux lourds.

<b>Sujets / mesures</b>	<b>Articles Localtis</b>
Possibilité pour les associations de locataires de saisir le préfet. Echelle de sanctions à l'encontre des bailleurs.	- <i>Gestion urbaine de proximité : un enjeu pour la pérennité des investissements</i> , 30 juin 2008.
Permettre au préfet de dresser un diagnostic de la situation des quartiers d'habitat social et de proposer un plan d'urgence avec obligation de mise en œuvre.	
Expérimenter les nouvelles mesures sur un certain nombre de zones urbaines sensibles.	

## RENOVATION URBAINE

### Accélération du PNRU / Accompagner les porteurs de projet

Projets en cours : reconstruire 140 000 logements sociaux, en réhabiliter 280 000 et en résidentialiser 300 000. PNRU s'applique dans 557 quartiers, dont les 215 EB. 50 % des logements sociaux seront reconstruits à l'extérieur du quartier considéré, permettant de favoriser la mixité sociale. Bénéfice de la TVA à 5,5 % dans un périmètre de 500 mètres autour du quartier. Intervention de l'Anru sur les équipements et espaces publics pour mettre ceux-ci à un niveau au moins équivalent à ceux du reste de la ville.

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Respecter les moyens financiers programmés par la loi. Accélérer le paiement des opérations engagées.</p> <p>Mettre sous tension, en utilisant la procédure des engagements d'office, des porteurs de projet et des maîtres d'ouvrage pour le respect de leurs engagements.</p> <p>Accompagner la conduite des projets des équipes d'ingénierie des villes et des bailleurs afin d'assurer une meilleure prise en compte des objectifs du programme.</p>	<p><i>-166 conventions signées pour le "chantier du siècle", 7 février 2007</i></p>
<p><i>Calendrier</i></p> <p>31/12/2008, fin de la signature des conventions dans les 215 quartiers prioritaires.</p> <p>1er semestre 2009, 10 à 15 missions d'appui auprès des équipes d'ingénierie.</p> <p>2009, mise en place d'une procédure de contrôle sur les reconstitutions de logements sociaux à l'extérieur du site.</p>	

## SECURITE

Sujets / mesures	Articles Localtis
<b>Favoriser le dialogue habitants / policiers</b>	
<b>Avant prise de poste : connaissance du quartier</b>	
Généraliser les 2 semaines de stage d'adaptation aux affectations territoriales pour toutes les prises de poste en circonscription de sécurité publique. Généraliser dès 2008 les formations interdisciplinaires expérimentées en 2007 sous l'égide du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance.	
Créer une nouvelle fonction de délégués à la cohésion police-population, pour laquelle seront recrutés des réservistes de la police nationale. Augmentation des crédits destinés à l'emploi des réservistes.	
Développer une communication de proximité sur l'action de la police.	
<b>Donner aux jeunes une image attractive des métiers de la sécurité</b>	
Co-organisation avec les rectorats d'interventions dans les collèges pour présenter les métiers de la sécurité.	
L'accession aux métiers de la sécurité accessibles par des concours sera accompagnée. Ouverture de classes pour préparer au bac « sécurité-prévention ». Mise à contribution des GRETA pour financer les formations spécifiques d'environ trois mois, destinées à des jeunes désireux de passer le concours de gardiens de la paix. Renforcement des dispositifs cadets et des classes intégrées pour la préparation aux concours d'officiers et de commissaires.	
<b>Adapter les moyens policiers</b>	
<b>Amélioration de la présence policière : 4000 policiers seront redéployés en trois ans sur les zones difficiles</b>	- Vers la création d'"unités territoriales de quartier", 14 janvier 2008 - Le retour à la police de quartier émaillé d'incidents, 25 avril 2008
Mettre en place des UTeQ.	
Créer des compagnies de sécurisation spécialisées dans la lutte contre les violences urbaines. La première sera créée dès le premier semestre en Seine-Saint-Denis.	
<b>Lutte contre les « noyaux durs »</b>	- Une nouvelle source de financement des actions de prévention, 16 mai 2007 - Le gouvernement souhaite relancer la lutte contre l'économie souterraine, 15 janvier 2008 - Plus nombreux, les GIR vont devoir intensifier leurs actions, 24 janvier 2008
GIR doivent bénéficier de la collaboration des administrations concernées par les fraudes dans le démantèlement des réseaux. Des objectifs chiffrés.	
Améliorer l'utilisation des services de renseignement.	
<b>Utilisation de la vidéo protection</b>	- Pas de délégation de la vidéosurveillance sur les voies publiques, 8 juin 2007 - Le gouvernement veut tripler les capacités de vidéosurveillance, 26 juillet 2007 - Les collectivités réclament des engagements financiers de l'Etat, 31 juillet 2007 - Financement des équipements par les contrats de partenariat public-privé, 14 novembre 2007 - Des précisions sur le financement des équipements de vidéoprotection, 4 avril 2008. - Vidéoprotection : le plan d'équipement sur sa lancée, 21 mai 2008
Le nombre de caméras de surveillance sur la voie publique porté à 60 000. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance cofinancera le raccordement de centres de supervision urbains aux salles de commandement des forces de sécurité intérieure.	
Usage étendu du système LAPI.	

<b>Contribution de la prévention situationnelle dans les opérations de R et A U.</b>	
90 policiers ont bénéficié d'une formation de référents sûreté pour établir des diagnostics de sécurité, au profit des maîtres d'ouvrages responsables d'opérations de rénovation et d'aménagement urbains situés dans les zones sensibles	
<b><i>Améliorer le service et fidéliser les agents</i></b>	
<b>Améliorer la qualité du service</b>	
Recrutement d'intervenants sociaux en commissariat. (73 en exercice actuellement)	
30 postes supplémentaires de psychologues de la Police nationale (26 actuellement).	
Après établissement d'un diagnostic local, les collectivités locales seront sollicitées.	
<b>Fidéliser les agents expérimentés</b>	
Concours envisagés pour affectation exclusivement en Ile de France. Affectation minimale dans le département du premier poste? Promotion par reconnaissance de l'expérience professionnelle.	
Aide aux gradés et gardiens de sécurité publique : logement, places en crèche, postes contractuels pour les conjoints.	
Généraliser le dispositif des citoyens volontaires de la Police nationale	

## TRANSPORTS

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p><b>Désenclavement lourd en IDF</b></p> <p>Le développement des infrastructures de transport annoncée lors du Grenelle de l'environnement aura pour cible les quartiers prioritaires de la rénovation urbaine. Accélérer les projets de désenclavement en apportant une participation de l'Etat. Combler ainsi le déficit dans l'accessibilité à l'emploi peu qualifié depuis un certain nombre de quartiers sensibles.</p> <p>Un protocole d'accord Etat/Région IDF pour majorer la participation de l'Etat en complément de celle des autorités organisatrices de transports.</p> <p>Les 4 projets spécifiques identifiés dans le cadre d'un avenant au Contrat de projet (Barreau de Gonesse, Tangentielle Nord entre Sartrouville et Noisy-le-Sec, débranchement du tram-train T4, Tram-train Massy/Evry).</p> <p>Une part de l'enveloppe de 500M€ viendra abonder les financements prévus dans le cadre du Grenelle de l'environnement.</p>	<p>- <i>Priorité au report modal</i>, 21 décembre 2007</p> <p>- <i>Ile-de-France : accord sur des financements de transports en banlieue</i>, 13 février 2008</p> <p>- <i>Vers un coup d'accélérateur pour les projets de transports en Ile-de-France</i>, 3 juin 2008</p> <p>- <i>Plan Espoir Banlieues : un volet transports "en trompe l'œil" selon des élus</i>, 13 juin 200</p> <p>- <i>Ile-de-France : Jean-Paul Huchon présente son "plan de mobilisation" pour les transports</i>, 20 juin 2008</p> <p>- <i>Ile-de-France : Etat et région mettent en place des groupes de travail pour les transports</i>, 10 juillet 2008</p>
<p><b>Désenclavement lourd hors IDF</b></p> <p>Appel à projets auprès des autorités organisatrices de transport, second trimestre 2008.</p> <p>Les projets de métros, de tramways et les bus à haut niveau de service seront éligibles. Le concours financier mobilisera les ressources de l'AFITF.</p> <p>Parution de la circulaire aux préfets de région au mois de juin. Les AOT déposeront leur candidature d'ici l'été 2008 auprès du MEEDDAT. Ces candidats seront ensuite appelés à déposer un dossier de demande de subvention, avant janvier 2009.</p>	

## VIE ASSOCIATIVE

### Faciliter les rapports Etat-associations

Sujets / mesures	Articles Localtis
Dès 2008, un « pacte associatif » entre l'Etat et les associations. Engagement de l'Etat à verser 30% de la subvention au démarrage de l'action. Simplification des versements des subventions. L'association devra prévoir les critères et les modalités d'évaluation des actions.	- <i>Subventions aux associations : une multiplication par trois du nombre des conventions pluriannuelles, 22 mai 2008.</i>
Simplification des petites dépenses : régies d'avances dans chaque préfecture, simplification des procédures d'attribution des petites subventions, développement des fonds de participation des habitants dans les communes.	